

VIVACTIS GROUP  
Société anonyme  
Avenue Gustave Demey 57  
1160 Auderghem  
RPM (Bruxelles)  
TVA BE 0443.670.476

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

### PROCURATION

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire par le mandataire de son choix en complétant et signant le présent formulaire. Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent également accomplir les formalités d'enregistrement décrites dans la convocation à l'assemblée.

Ce formulaire dûment complété et signé doit être communiqué à la Société par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante [alain.mahaux@vivactis.com](mailto:alain.mahaux@vivactis.com), au plus tard le **26 juin 2024 à 17 heures**.

#### Le/la soussigné(e),

Personne morale :

Dénomination et forme juridique :	
Siège :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	1.
2.	2.

Personne physique :

Nom :	
Prénom :	
Domicile :	
Numéro national :	

Titulaire de \_\_\_\_\_ actions en pleine propriété de la société anonyme Vivactis Group, ayant son siège à 1160 Auderghem, avenue Gustave Demey 57, et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0443.670.476 (la "**Société**"), désigne comme mandataire, avec pouvoir de substitution:

- \_\_\_\_\_, domicilié(e) \_\_\_\_\_ [à compléter par l'actionnaire]

aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **vendredi 28 juin 2024, à 10h30**, avenue Gustave Demey 57, 1160 Bruxelles ou à toute autre assemblée ultérieure ayant le même ordre du jour.

Avenue Gustave Demeylaan 57, 1160 Auderghem-Belgium — +32 (0)2 733 97 60 — [www.vivactis.com](http://www.vivactis.com)  
TVA BE 0443.670.476 — KBC: BE97 7360 3167 8749 EUR BIC: KREDBEBB — VIVACTIS GROUP NV  
— Belfius: BE16 0689 1108 6974 EUR - GKCCBEBB – VIVACTIS GROUP SA

**A. POUVOIRS DU (DES) MANDATAIRE(S) :**

En vertu de la présente, chaque mandataire dispose des pouvoirs suivants au nom du (de la) soussigné(e) :

1. prendre part à l'assemblée générale ordinaire et, le cas échéant, voter en faveur de son ajournement;
2. prendre part à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée aurait été prorogée, ajournée ou n'aurait pas été régulièrement convoquée;
3. faire toute proposition sur les points à l'ordre du jour et accepter toute modification aux propositions faites par d'autres actionnaires ou le président de l'assemblée générale ordinaire à condition que des instructions soient données à cet effet au mandataire, par tout moyen, préalablement à la délibération sur le ou les points concerné(s);
4. voter dans le sens de l'intention de vote indiquée ci-après et, si aucune instruction n'est donnée, voter en faveur de la proposition; et
5. signer tout procès-verbal, liste des présences, registre, acte ou document concernant ce qui précède et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat.

**B. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024 :**

1. Prise de connaissance de la démission de M. Vincent Leclercq en tant qu'administrateur à partir du 23 février 2024
2. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire portant sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 (comptes statutaires et consolidés).
3. Examen du rapport spécial du conseil d'administration (comptes statutaires)
4. Examen des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 (comptes statutaires et consolidés) et approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2023.
5. Décision relative à l'affectation des résultats.
6. Proposition de renouveler mandat de LVM Audit Services, réviseurs d'entreprises, pour une durée de 3 ans
7. Proposition d'accorder la décharge aux administrateurs et au commissaire
8. Procurations pour l'accomplissement des formalités de publicité.
9. Divers.

**C. INTENTIONS DE VOTE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :**

Le mandataire votera au nom et pour le compte du (de la) soussigné(e) dans le sens suivant :

1. Prise de connaissance de la démission de M. Vincent Leclercq en tant qu'administrateur à partir du 23 février 2024.	Ne requiert pas de vote		
2. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire portant sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 (comptes statutaires et consolidés)	Ne requiert pas de vote		
3. Examen du rapport spécial du conseil d'administration (comptes statutaires)	Ne requiert pas de vote		
4. Examen des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 (comptes statutaires et consolidés) et approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2023	OUI	NON	ABSTENTION

5. Approbation de l'affectation des résultats tel que proposée par le conseil d'administration	OUI	NON	ABSTENTION
6. Proposition de renouveler le mandat de commissaire réviseur LVM Audit Services réviseurs d'entreprises pour une durée de 3 ans	OUI	NON	ABSTENTION
7.1. Décharge à Monsieur Jean-Pierre TONDREAU	OUI	NON	ABSTENTION
7.2. Décharge à Madame Marie Odile RAGELTLY	OUI	NON	ABSTENTION
7.3. Décharge à Monsieur Alain MAHAUX	OUI	NON	ABSTENTION
7.4. Décharge à Monsieur Patrick DE BELLEFROID	OUI	NON	ABSTENTION
7.5. Décharge à Monsieur Philippe PEDRINI	OUI	NON	ABSTENTION
7.6. Décharge à Monsieur Vincent LECLERCQ	OUI	NON	ABSTENTION
7.7. Décharge à SAS Combraille Développement, représentée par Monsieur Laurent PFEIFFER	OUI	NON	ABSTENTION
7.8. Décharge à LVM Audit (anciennement Delvaux Associés), Réviseur d'entreprises SRL, représentée par M. Vincent MISELLYN	OUI	NON	ABSTENTION
8. Procuration à chaque administrateur pour l'accomplissement des formalités de publicité	OUI	NON	ABSTENTION

#### D. Indemnisation des mandataires :

Le(a) soussigné(e) s'engage par les présentes à indemniser chaque mandataire de tout dommage que celui-ci pourrait encourir en raison de tout acte accompli en exécution de la présente procuration, à la condition toutefois qu'il ait respecté les limites de ses pouvoirs. De plus, le(a) soussigné(e) s'engage à ne demander l'annulation d'aucune des résolutions approuvées par l'un des mandataires et à n'exiger aucune indemnisation de la part d'un mandataire, à la condition toutefois que celui-ci ait respecté les limites de ses pouvoirs.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2024.

\_\_\_\_\_  
(signature)

***Prière de parapher chaque page de la procuration et de signer la dernière page. La signature doit être précédée des mots « bon pour pouvoir ».***

Avenue Gustave Demeylaan 57, 1160 Auderghem-Belgium — +32 (0)2 733 97 60 — [www.vivactis.com](http://www.vivactis.com)  
TVA BE 0443.670.476 — KBC: BE97 7360 3167 8749 EUR BIC: KREDBEBB — VIVACTIS GROUP NV  
— Belfius: BE16 0689 1108 6974 EUR - GKCCBEBB – VIVACTIS GROUP SA